

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -**EXTRAIT DU**
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :D_2024_01_07Date de convocation du conseil : 5 janvier 2024Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20Nombre de votants : 25Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Objet : Zone nature de la Tude : acquisition de parcelles à Mme LABORDE

Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme LACOUR Isabelle
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Absents :

M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 1er mars 2023, le conseil municipal décidait de se porter acquéreur des parcelles 294 F 507 (282 m²) et 294 F 509 (8001 m²) situées en bord de Tude et appartenant à Mme LABORDE Marie-Anne.

Madame LABORDE, approuve la proposition du conseil municipal, pour le prix proposé, soit 2 485 € net vendeur, frais de notaire à la charge de la commune. Le notaire retenu est Maître FAULCON.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour acter les modalités de ventes énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'acquérir les parcelles 294 F 507 et 294 F509 au prix de 2485€ net vendeur**
- **De prendre en charge les frais de notaire**
- **De charger Maître FAULCON de cette acquisition**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Emis le 10 janvier 2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

